

Paris, le 2 juin 2004

Le ministre de la Culture et de la Communication

à

Mesdames et Messieurs les présidents
des Conseils régionaux
(archives régionales)

Mesdames et Messieurs les présidents
des Conseils généraux
(archives départementales)

Mesdames et Messieurs les maires
(archives communales)

DPACI/RES/2004/008

Objet : Cahier des clauses techniques particulières relatives à la restauration de sceaux authentiques conservés dans les services publics d'archives.

Plusieurs services publics d'archives m'ont signalé les difficultés qu'ils rencontrent pour définir les modalités de restauration des sceaux de cire et des bulles de plomb qu'ils conservent.

Afin de faciliter, soit le travail en interne, soit l'appel à des restaurateurs privés, vous trouverez ci-joint une version mise à jour du *Cahier des clauses techniques particulières relatives à la restauration de sceaux authentiques dans les services publics d'archives*. Cette version remplace celle précédemment diffusée par la direction des Archives de France et publiée, en particulier, dans *La pratique archivistique française*, Paris, 1993, p. 527-530.

Je rappelle que des stages de restauration des sceaux sont régulièrement organisés par la direction des Archives de France (département du réseau institutionnel et professionnel – bureau des formations) en relation avec le Centre historique des Archives nationales (section ancienne – atelier de restauration de sceaux).

Le ministre de la Culture et de la Communication et par délégation,
la directrice des Archives de France

Martine de BOISDEFFRE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES RELATIVES À LA RESTAURATION DE SCEAUX AUTHENTIQUES CONSERVES DANS LES SERVICES D'ARCHIVES PUBLICS

La restauration des sceaux a pour but la sauvegarde des témoignages historiques de notre patrimoine. Elle est aussi une étape préparatoire à d'éventuelles prises d'empreintes permettant de réaliser une collection de moulages ou de la compléter.

Les clauses ici consignées ne doivent en aucun cas être interprétées comme un « manuel de restauration des documents scellés ». Elles ont pour seul objet de donner les grandes orientations qui permettent d'élaborer une méthode de travail conforme aux principes déontologiques à respecter lors d'une intervention de restauration.

Ces clauses techniques sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2004 à l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales. Elles s'appliquent aussi bien aux travaux réalisés en interne par les services qu'à ceux réalisés par des prestataires privés. Elles restent susceptibles d'évoluer en fonction des recherches.

1. MATIERES PREMIERES

Le choix des matières premières employées pour la restauration des sceaux en cire évolue depuis quelques années. Néanmoins, les principes restent les mêmes, à savoir :

- 1 - l'innocuité chimique des matériaux employés et leur « réversibilité »,
- 2 - leur compatibilité avec la cire d'origine,
- 3 - l'emploi de mélanges simples (pas plus de 3 ingrédients) afin d'optimiser le « contrôle » de leur vieillissement,
- 4 - la dureté des comblements doit être inférieure à celle du sceau original.

Compte tenu des remarques précédentes, il est donc possible d'employer les matériaux suivants :

Pour le comblement de lacunes et la consolidation :

Un mélange de paraffine et de cire microcristalline (Cosmoloïde 80) qui sont toutes deux d'un point de vue chimique beaucoup plus stables que les cires d'origines naturelles et présentent donc un meilleur vieillissement.

Ce mélange est employé à l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales depuis 2001, pour remplacer la cire d'abeille blanchie garantie pure, qui présentait des problèmes de blanchiment dans le temps, principalement en bordure des zones restaurées.

Pour les colorants :

Sont autorisés :

- les colorants d'origine minérale (pigments à base d'oxydes, de carbonates, de sulfures métalliques par exemple) ainsi que l'emploi de colorants synthétiques qui auront prouvé leur stabilité chimique (principalement à la lumière) par des tests faits au préalable.

Sont à proscrire :

- les colorants dérivés de l'aniline (composé dérivé du benzène, base de nombreux colorants synthétiques).

Les lacs et les queues de parchemin :

Lorsqu'on travaille à leur consolidation, il faut proscrire l'usage de matériaux tels que fils de nylon, agrafes, colles, rubans adhésifs et tout autre matériau susceptible d'aggraver l'état de conservation du document.

- L'utilisation de fils de soie, coton, lin, chanvre ou polyester, compatibles esthétiquement avec les lacs d'origine, est donc recommandée.
- Ces nouvelles fibres seront de longueurs inférieures à celles des lacs restants afin de supprimer les tensions dues au poids du sceau et du document.
- Lorsque les lacs ou les queues de parchemin restent trop fragiles, même après intervention, ou bien parce qu'on ne peut apporter de solution de consolidation, le document scellé devra être conservé à plat et calé de façon adéquate.

2. EXECUTION DU TRAVAIL

Avant toute intervention, il est nécessaire de faire un constat d'état pour le sceau à restaurer.

Ce constat devra être complété par des prises photographiques recto/verso du sceau avant et après restauration. Cette documentation pourra être rédigée à l'aide d'une fiche-type succincte et facile à remplir lors des diverses étapes de la restauration.

Cette étape importante de rédaction et d'observation permet la transmission des techniques et facilitera le travail des futurs restaurateurs et conservateurs pour la sauvegarde de leurs collections de documents scellés.

L'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales procède de la manière suivante :

La protection du document

Dans un premier temps, il est impératif de confectionner une protection hermétique pour protéger le document parchemin ou papier. Celle-ci sera de préférence en plastique transparent (feuille polyéthylène, **Mylar®** ou **Mélinex®**) afin de détecter plus rapidement tout problème lors des étapes de restaurations.

Le nettoyage des sceaux

- Si le sceau n'est pas trop encrassé et peut supporter un nettoyage humide, celui-ci s'effectue à l'aide de compresses de coton, mouillées au pinceau à l'eau déminéralisée, suivi d'un rinçage du même type jusqu'à élimination complète des salissures.
- Si le sceau est très encrassé, les compresses seront mouillées avec de l'eau déminéralisée à laquelle aura été rajouté un détergent neutre (pH 7), non ionique en très faible proportion (0.2 à 0.5%), suivi d'un rinçage à l'eau déminéralisée.
- Si l'état de conservation du sceau ne supporte pas un nettoyage par compresses humides (problèmes de surface écaillée, de pigments...), un nettoyage par bossage au pinceau doux sera effectué.
- Si la surface du sceau est recouverte d'un vernis ancien, celui-ci pourra être retiré afin de retrouver une bonne lisibilité de l'objet. Les compresses ou coton-tiges seront humidifiés d'un mélange éthanol/eau déminéralisée.

Au préalable, un test aura été fait sur le sceau dans une zone, peu visible si possible, afin de s'assurer de l'innocuité du solvant ou du mélange choisi sur la cire, celle-ci pouvant contenir d'autres adjuvants (ex. : résine naturelle).

La restauration

Cette intervention peut comporter deux étapes bien distinctes : la soudure des fragments du sceau brisé et/ou le comblement des lacunes.

- **La soudure des fragments** se réalise à l'aide d'une pointe chauffante à température variable. On commencera ce travail sur le revers ou sur la tranche si possible, afin d'éviter l'intervention sur la face où les reliefs et la légende sont prédominants.
- **Le comblement des lacunes** se réalise par l'apport d'un matériau coloré dans la masse (cf.1/Matières premières) et s'opère également à l'aide de différentes pointes chauffantes.
 - La surface du comblement devra présenter un léger retrait par rapport à la surface de l'original et sa teinte s'approchera le plus possible de celle du sceau (tout en restant différentiable).
 - Les comblements seront de surface plane et homogène.
 - La délimitation entre l'original et la cire d'apport doit être lisible.

L'information contenue sur les fragments sera donc sauvée et scrupuleusement respectée : **la restauration des lacunes ne donnera lieu à aucune interprétation dans la légende et le dessin du sceau.**

Les anciennes restaurations utilisant d'autres matières - colles, broches de tous types, plâtre, mastics – devront être signalées sur la fiche, puis retirées avec précaution et remplacées par des matériaux de restauration adéquats et selon les règles prescrites ci-dessus.

Il convient d'attirer l'attention sur les risques du travail à l'aide d'une pointe chauffante (en particulier pour les personnes ne pratiquant la restauration que de manière occasionnelle).

Ce travail doit être effectué avec une minutie toute particulière, car le moindre « dérapage » sur la cire originale peut faire disparaître des informations.

Même l'étape du nettoyage, qui est irréversible, n'est pas anodine et peut révéler des problèmes de conservation /restauration jusqu'alors invisibles.

Le bureau de la formation de la Direction des Archives de France et l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales invitent donc les agents travaillant dans les services d'archives publics, et qui n'ont pas pu suivre les stages de niveaux « initiation » et « perfectionnement », à leur faire connaître leurs besoins concernant la restauration des sceaux.

Un stage est l'occasion idéale de faire le point sur ses acquis techniques et théoriques et permet d'avoir des échanges fructueux entre collègues.

3. FINITION, PROTECTION

Sur le sceau nettoyé et restauré, aucune couche de protection (encaustique, vernis, etc.) ne doit être appliquée.

Le conditionnement à plat du document restauré est, à l'heure actuelle, la seule solution tout à fait satisfaisante.

Faute de place, dans de nombreux services (et en particulier au Centre historique des Archives nationales), les documents scellés sont généralement réintégrés dans leur carton d'origine, le sceau étant placé dans un sachet. Cette solution n'est pourtant pas satisfaisante :

- le *sachet en tissu*, longtemps utilisé, n'assure aucune protection contre les chocs et son ouverture par lacet est très délicate, il est donc à proscrire ;
- le *sachet « bulle » en polyéthylène*, qui a été recommandé ces dernières années, assure une protection efficace contre les chocs et une bonne lisibilité. Mais il peut contenir des plastifiants risquant de s'avérer nocifs à terme, pour le document et/ou le sceau. Il est à surveiller et demande une étude plus poussée ;
- le *sachet en polyester* breveté par Klug comporte un risque d'imprégnation de fibres dans la cire ; de surcroît, son ouverture est délicate lors de la consultation ; il ne convient pas aux sceaux sur lacs de soie.

L'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales développe actuellement d'autres solutions (protection du sceau dans une mousse polyéthylène non abrasive et mise sous pochette individuelle du document avec son sceau), mais leur mise en œuvre est plus complexe.

Notons cependant que si le document scellé est conditionné sous pochette individuelle, le sachet reste une bonne solution.

En tout état de cause, une gestion parallèle des dépôts est nécessaire pour prendre en compte les dégradations liées à l'humidité et à la température.

4. CAS PARTICULIERS

Les sceaux plaqués et/ou rivés :

- On recommande les mêmes techniques que pour les sceaux pendants.
- La consolidation de la fixation au document se fera uniquement à la cire.
- Un conditionnement individuel du document scellé est indispensable.

Les sceaux sous papier :

- **Aucune restauration n'est réellement possible** mais tout problème est à étudier et à documenter pour apporter la meilleure solution de conservation.

Les cachets :

- En cire d'abeille : même protocole.
- En cire à cacheter : on ne fera pas de soudure des fragments mais on pourra consolider la surface et combler les fentes importantes avec un matériau de comblement approprié.

Pour ce type de sceaux l'intervention est cependant déconseillée.

Les bulles métalliques :

L'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales n'effectue actuellement aucune restauration de bulles métalliques ; il n'est donc pas en mesure de faire part de son expérience.

A titre expérimental, un programme de recherches scientifiques, mené sur trois ans, a abouti à la mise en place d'un protocole de travail pour la conservation des bulles de plomb. Mais le type de traitement possible (électrolytique) exige un investissement matériel important et une formation particulière.

Pour plus de renseignements sur ce programme, on peut se reporter à l'article suivant : Isabelle COLSON, Christian DEGRIGNY, Michel DUBUS, « Les chartes scellées par des bulles de plomb et leur conservation aux Archives nationales », dans *Gazette des archives*, 192, 2001, p. 221-238.

Les seules actions menées aujourd'hui pour la sauvegarde de ces bulles de plomb relèvent du domaine de la **conservation préventive**.

On attirera l'attention sur l'importance de l'emploi de matériaux de conservation pour leur conditionnement et la surveillance des conditions ambiantes (température, humidité, polluants atmosphériques).

Il convient en tout état de cause de bien noter que **tout stockage dans des lieux comportant du bois (principalement le chêne), du carton et des papiers acides est à proscrire. En effet, le plomb est très sensible aux vapeurs organiques émises par ces matériaux durant leur vieillissement.**

Les actions en conservation préventive pourront déjà réduire les risques de détérioration et préserver les bulles jusqu'à un éventuel traitement de conservation-restauration.

Les matrices :

En ce qui concerne les matrices, il est préférable de les conserver dans un milieu sec (HR < 30%).

Pour toute intervention de restauration il est conseillé de faire appel à un spécialiste en restauration d'objets métalliques ou de contacter le Service des sceaux.

5. CONTRÔLE

En application du décret n° 88-849 du 28 juillet 1988, relatif au contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales, la direction des Archives de France exerce un contrôle sur la conservation des documents.

Le contrôle de conformité des restaurations est effectué par l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales, qui fait office d'atelier de proximité de la direction des Archives de France.

En conséquence :

- Tout responsable de service d'archives publiques qui souhaite faire restaurer un ou plusieurs sceaux, est invité à s'adresser l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales qui, après une étude technique, pourra l'orienter sur les modalités pratiques de la restauration.

Il lui est recommandé de tenir un fichier des restaurations réalisées pour son dépôt contenant l'identification de la pièce, la date du travail, le nom et l'adresse de l'exécutant.

- S'il est fait appel à un restaurateur privé, celui-ci devra remettre après restauration :

- des photographies suffisamment lisibles du sceau avant et après intervention (face et revers),
- une fiche de travail détaillant les opérations effectuées.

Ces pièces justificatives seront ensuite adressées à la direction des Archives de France, qui les transmettra à l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales.

- Le restaurateur tiendra à jour un fichier comportant au minimum :
 - le nom du demandeur,
 - l'identification du dépôt,
 - la cote du document,
 - la date d'exécution.
- La direction des Archives de France peut inviter l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales à vérifier le travail pendant son exécution.

Au vu des observations de l'atelier, la direction des Archives de France pourra aussi demander au restaurateur privé de se soumettre à des tests afin de vérifier la qualité de sa prestation et ses compétences techniques.

NOTA

Après la restauration d'un sceau, le restaurateur n'a pas le droit d'en prendre le moulage quel que soit l'usage qui en sera fait, sauf avec l'autorisation (ou sur la demande) du service qui assure la conservation du document. Dans ce cas, il se conformera aux clauses particulières pour l'exécution de ce travail, également diffusées par la direction des Archives de France.

- Le restaurateur qui estimerait pouvoir faire progresser la restauration grâce à d'autres techniques, matières ou tours de main, devra les soumettre pour agrément à l'atelier de restauration de sceaux du Centre historique des Archives nationales.

*
* *

Pour tout renseignement, on peut contacter :

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES
Section ancienne – service des sceaux
60, rue des Francs-Bourgeois - 75141 Paris Cedex 03

Tél. 01 40 27 63 08 (secrétariat)